Fiche d'inscription Modules de Formations 1er semestre 2018

à retourner à la Maison des Associations, 100 Rue de Lille à Tourcoing ou par mail : s.scamps@mda-tourcoing.fr

Nom de l'association (ou du projet associatif) :

Association adhérente : ☐ oui ☐ non

Nom du responsable :

Adresse :

Tél. : / / / / . Mail :

souhaite inscrire aux formations *(cochez le ou les modules de formations liés à votre inscription)*

Nom : **Prénom :** Fonction :

Tél. : Mail :

☐ Comprendre et connaître l'association (la loi 1901) (**CFGA module 1**)
☐ Savoir identifier les financeurs de son association : (pouvoirs publics …) (**CFGA module 2**)
☐ Les statuts associatifs, savoir organiser son association ...(**CFGA module 3**)
☐ Financement de son association , approche de la trésorerie, ... (**CFGA module 4**)
☐ Les ressources humaines de son association (**CFGA module 5**)
☐ Construire et renforcer le(s) projet(s) de son association (**CFGA module 6**)

☐ Créer un évènement dans son quartier

☐ Pourquoi et comment établir un budget prévisionnel efficace

Les ressources humaines et la professionnalisation du monde associatif

☐ at 1 : développer son réseau et recruter des bénévoles, salariés, volontaires
☐ at 2 : identifier les besoins dans l'association
☐ at 3 : animer efficacement une réunion
☐ at 4 : négocier dans son équipe associative

Devenir employeur c'est possible

☐ at 1 : embaucher son 1er salarié
☐ at 2 : association employeuse : proposer de bonnes conditions de travail

Différencier les sources de financement

☐ at 1 : l'auto financement - Crowdfunding

Formations spécifiques :

☐ Monter un dossier de demande de subvention e-subvention
☐ S'organiser en collectif non structuré
☐ Mon association, mon projet, mes partenaires et mon environnement associatif
☐ Déclarer ou modifier une association en ligne e-déclaration
☐ Formation CFGA Jeunes
☐ Formation à destination des bénévoles du Secours populaire

A noter : les formations (CFGA) suivies dans le cadre du Certificat de Formation à la Gestion Associative sont gratuites pour les participants

Règlement

o par **pass avantages adhérent** *(vous rapprocher de la Maison des Associations)*
o en espèces o par chèque à l'ordre de la Maison des Associations
*Attention : **Prix par personne et par formation**. L'inscription aux formations ne devient définitive qu'après règlement.*